

Certificat Général d'opérateur - CGO
STCW 2010 - Règles IV/2 - Sections A-IV/2 Tableau A-IV/2

Titre(s) visé(s)

Attestation de formation menant au certificat général d'opérateur correspondant (CGO).

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

Le certificat (CGO) permet à son (sa) titulaire d'utiliser les équipements des stations radioélectriques, dans le cadre du SMDSM et est valable dans toutes les zones océaniques et sur tous types de navires.

Au sortir de la formation, le (la) stagiaire connaîtra les caractéristiques de base du service mobile maritime, y compris par satellite, les équipements d'une station de navire SMDSM et ses procédures d'exploitation, de correspondance publique et principe de tarification. Il (elle) sera capable d'utiliser de façon efficace une station de navire SMDSM, ainsi que les équipements radio de secours des embarcations de sauvetage, d'utiliser vocabulaire et phrases types normalisés de l'O.M.I. dans le cadre de ses communications SMDSM.

Public(s) concerné(s), conditions d'admission et prérequis

Toute personne chargée des radiocommunications ou effectuant des tâches relatives aux radiocommunications à bord d'un navire tenu de participer au SMDSM, ou chargée de quart.

Un certificat d'aptitude médicale à la navigation, en cours de validité, délivré par un médecin des gens de mer devra être présenté lors de l'inscription.

Avoir 18 ans au moins, le jour de l'examen.

Pas de prérequis formation. Néanmoins la pratique de l'anglais et du vocabulaire SMCP OMI est vivement conseillée.

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

Avoir suivi la formation et avoir atteint la norme de compétences minimales requises spécifiée dans la section A-IV/2 du code STCW permettant de satisfaire aux épreuves d'un examen final (épreuves écrites, orales, pratiques, dont une partie en langue anglaise), justifier de l'attestation d'acquisition du module. Sont déclaré(e)s admis(e)s les candidat(e)s ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20, sans note éliminatoire (*toute note inférieure à 8/20 à l'épreuve écrite et toute note inférieure à 12/20 à chacune des épreuves pratiques.*), à l'ensemble des épreuves.

Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale à la navigation.

Avoir 18 ans au moins, le jour du dépôt de la demande du titre.

Certificat soumis à une revalidation quinquennale.

Durée, modalités, effectifs par session

72h, comprenant les épreuves finales (épreuve écrite et épreuves pratiques).

Formation théorique (50%) et pratique (50%) avec exercices simulés, dispensée en centre, en continu, en présentiel, dans une salle de cours dédiée SMDSM, équipée d'un simulateur.

Formation dispensée en centre, en continu, en présentiel.

Possibilité de stage INTRA.

6 stagiaires (maximum).

Programme de la formation

	Durée
FORMATION CGO - Certificat Général d'Opérateur	
Cadre réglementaire du service mobile maritime (convention SOLAS, règlement des radiotélécommunications, réglementation française, zones océaniques, cadre SMDSM, veille des fréquences de détresse, fonctions à assurer, renseignements sur la sécurité maritime, obligations d'import., sources d'énergie, disponibilité du matériel, installations des équipements, personnels dédiés ...)	Théorie : 35h Pratique : 34h30
Identification des stations radio (stations de navires, stations côtières, stations de recherche et sauvetage, de trafic maritime (STM), Vessel Traffic Système (VTS), aides à la navigation, stations d'aéronef, stations terriennes de sanivres et terriennes côtières ...)	
Ouvrages et documents (Liste IV de l'UIT, ouvrages SHOM, Manuel maritime des services mobiles et mobile par satellite...)	
Principes de radiocommunications maritimes – principe de fonctionnement des équipements (Généralités sur les ondes électromagnétiques, base du SMM, appels sélectifs numériques, radiotelex, batteries, antennes, localisation d'une défaillance ...)	
Les équipements du SMDSM - connaissance détaillée et pratique de l'utilisation des équipements (Équipement de base, émetteurs/récepteurs VHF/ ASN / MF/HF ASN, radiotelex, Inmarsat, Cospas /sarsat, RLS, SART Radar et SART AIL, VHF portatif, VHF portatif aéronautique, Navtex, AGA...)	
Autres équipements (AIS, système d'alerte sûreté du navire ...)	

	Durée
FORMATION CGO - Certificat Général d'Opérateur	
La recherche et le sauvetage (SAR, MRCC, IAMSAR ...)	
Systèmes de comptes rendus des navires (AMVER, JASREP, MASTREP) Système d'identification et de suivi des navires à grande distance (LRIT)	
Utilisation de l'anglais (codes internationaux, vocabulaire normalisé SMCP, Anglais en radiotéléphonie ...)	
Correspondance publique (notions)	
Evaluation finale : 1 épreuve écrite (2h) + 2 épreuves pratiques en simultané (0h30), dont une épreuve pratique en langue anglaise	2h30
Total formation CGO (dont évaluation finale)	72 h

Intervenant(s)(es)

Formateurs (trices) pour adultes, titulaires des titres C.R.O. et C.G.O., expert(e)s en formation SMDSM, agréé(e)s par l'administration des affaires maritimes.

Intervention d'un(e) formateur(trice) en langue anglaise sur la partie Anglais O.M.I.